

POSITION SUR LA CRIMINALISATION DE L'EXPOSITION AU VIH

Version courte

La présente position de la COCQ-SIDA affirme que la criminalisation de l'exposition au VIH, telle qu'elle est appliquée aujourd'hui au Canada, est inefficace, contre-productive et incompatible avec une approche de santé publique fondée sur les droits humains. Elle s'appuie sur l'évolution des connaissances scientifiques, sur les positions de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'ONUSIDA, sur le consensus communautaire canadien ainsi que sur les échanges menés avec les milieux communautaires québécois et des personnes vivant avec le VIH.^{1,2,3,4}

Elle conclut que tant que la non-divulgence du VIH continuera d'être traitée comme une affaire criminelle grave sans égard suffisant à l'état actuel des connaissances scientifiques, les personnes vivant avec le VIH demeureront exposées à la stigmatisation, au profilage et à des formes persistantes de judiciarisation. Cette approche continuera aussi d'éloigner du dépistage et des soins celles et ceux qui en ont le plus besoin, au détriment de la santé publique.^{5,6}

La COCQ-SIDA revendique donc une révision en profondeur du recours au droit pénal en matière de non-divulgence du VIH et son remplacement par une réponse de santé publique fondée sur les connaissances scientifiques actuelles et sur la protection des droits des personnes vivant avec le VIH.^{7,8}

La présente mise à jour de la position sur la criminalisation de l'exposition au VIH s'inscrit dans le contexte des évolutions scientifiques, juridiques et politiques des dernières années, notamment à la suite de la directive émise en décembre 2018 par la procureure générale du Canada de l'époque, l'honorable Jody Wilson-Raybould. À la suite des démarches soutenues du milieu communautaire VIH, le Directeur des poursuites criminelles et pénales a ensuite rendu publique, en 2020, une position institutionnelle québécoise en la matière. La présente actualisation donne enfin suite à la volonté exprimée par les membres de la COCQ-SIDA réunis en Assemblée générale annuelle en juin 2025.^{9,10,11}

ÉNONCÉ

La COCQ-SIDA affirme que la criminalisation de l'exposition au VIH, telle qu'elle est appliquée aujourd'hui au Canada et au Québec, est incompatible avec une approche de santé publique et avec le respect des droits des personnes vivant avec le VIH.^{12,13}

La COCQ-SIDA demande une révision en profondeur du recours au droit pénal en matière de non-divulgence du VIH. Elle demande aussi des balises claires fondées sur la science actuelle, la fin des conséquences migratoires disproportionnées et des mécanismes de révision, d'amnistie ou de réparation pour les personnes condamnées dans des situations où le risque de transmission était minime ou inexistant.^{14,15}

Cette position s'inscrit dans la continuité des autres prises de position de la COCQ-SIDA. Dans plusieurs dossiers, la Coalition a déjà affirmé que la criminalisation produit davantage de torts qu'elle n'apporte de solutions.¹⁶

REVENDEICATIONS ET RECOMMANDATIONS

Que la réponse au VIH au Canada et au Québec soit fondée d'abord sur la santé publique et les droits humains, et non sur la criminalisation.¹⁷

Revendications en direction du gouvernement fédéral :

- Réformer le cadre criminel applicable à la non-divulgence du VIH pour l'aligner sur les connaissances scientifiques actuelles.¹⁸
- Mettre fin aux conséquences migratoires disproportionnées liées aux accusations ou aux condamnations en matière de non-divulgence.¹⁹
- Prévoir des mécanismes de révision, d'amnistie ou de réparation pour les personnes condamnées.²⁰

Revendication en direction du gouvernement du Québec :

- Remplacer la position institutionnelle actuelle par une directive formelle, publique et claire, fondée sur la science du VIH et sur les droits des personnes vivant avec le VIH.²¹
- Mettre en place des formations obligatoires sur l'avancement de la science du VIH et des ITSS, de la stigmatisation et des effets des enquêtes et poursuites sur les personnes concernées, à l'intention des policier·ères, procureur·es, juges et autres acteur·trices du système de justice.²²

Adoptée par l'AGA de la COCQ-SIDA le 30 mai 2026.

Mise à jour de la position de 2012-2013,
conformément à la résolution de l'AGA de juin 2025

Références

1. Organisation mondiale de la Santé. (2023). *The role of HIV viral suppression in improving individual health and reducing transmission: Policy brief*. <https://www.who.int/publications/i/item/9789240055179>
2. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. (2024). *HIV criminalization: Human rights fact sheet series 2024*. <https://www.unaids.org/en/resources/documents/2024/01-hiv-human-rights-factsheet-criminalization>
3. Hastings, C., Kazatchkine, C., & Mykhalovskiy, E. (2017, mise à jour 2022). *La criminalisation du VIH au Canada : énoncé de consensus de la communauté pour orienter une réforme du droit*. Réseau juridique canadien VIH/sida. <https://www.hivcriminalization.ca/2022-consensus-statement/>
4. Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida. (2024, 28 juillet). *VIH Info Droits - Criminalisation du VIH*. COCQ-SIDA
5. Krüsi, A., Ranville, F., Gurney, L., Lyons, T., Shoveller, J., & Shannon, K. (2024). *Life and love under criminalization: The experiences of people living with HIV in Canada*. *PLOS ONE*, 19(7), e0306894. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0306894>
6. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. (2024). *L'urgence du présent : Le sida à la croisée des chemins*. https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/take-the-rights-path-to-end-aids-short-version_fr.pdf
7. Chambre des communes du Canada, Comité permanent de la justice et des droits de la personne. (2019, 17 juin). *Rapport 28 : La criminalisation de la non-divulgence de la séropositivité au Canada*. <https://www.ourcommons.ca/Committees/fr/JUST/StudyActivity?studyActivityId=10485413>
8. Réseau juridique VIH. (2025). *Criminalisation du VIH*. <https://www.hivlegalnetwork.ca/site/our-work/criminalization/?lang=fr>
9. Procureure générale du Canada. (2018, 30 novembre). *Directive concernant les poursuites relatives à la non-divulgence de la séropositivité*. Service des poursuites pénales du Canada. <https://www.ppsc-sppc.gc.ca/fra/pub/sfpg-fpsd/sfp-fps/tpd/p5/ch12.html>
10. Directeur des poursuites criminelles et pénales. (2020, 16 octobre). *Poursuites criminelles en matière d'exposition au VIH et de non-divulgence de la séropositivité*. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/dpcp/PDF/instructions/Poursuites_criminelles_VIH_Seropositivite_16oct20_20_DPCP.pdf
11. Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida. (2025, juin). *Résolution sur la révision de notre position sur la criminalisation de l'exposition au VIH*. Montréal : COCQ-SIDA.
12. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. (2024). *HIV criminalization: Human rights fact sheet series 2024*. <https://www.unaids.org/en/resources/documents/2024/01-hiv-human-rights-factsheet-criminalization>
13. Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida. (2024, 28 juillet). *VIH Info Droits - Criminalisation du VIH*. COCQ-SIDA
14. Chambre des communes du Canada, Comité permanent de la justice et des droits de la personne. (2019, 17 juin). *Rapport 28 : La criminalisation de la non-divulgence de la séropositivité au Canada*. <https://www.ourcommons.ca/Committees/fr/JUST/StudyActivity?studyActivityId=10485413>

15. Réseau juridique VIH. (2025). *Criminalisation du VIH*.
<https://www.hivlegalnetwork.ca/site/our-work/criminalization/?lang=fr>
16. Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida. (2017). *Position de la COCQ-SIDA sur la décriminalisation totale du travail du sexe*. Montréal : COCQ-SIDA.
17. Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida. (2024, 28 juillet). *VIH Info Droits - Criminalisation du VIH*. [COCQ-SIDA](#)
18. Chambre des communes du Canada, Comité permanent de la justice et des droits de la personne. (2019, 17 juin). *Rapport 28 : La criminalisation de la non-divulgaration de la séropositivité au Canada*.
<https://www.ourcommons.ca/Committees/fr/JUST/StudyActivity?studyActivityId=10485413>
19. CATIE. (2024). *From entry bans to open doors: L'évolution de l'immigration au Canada pour les personnes vivant avec le VIH*. <https://www.catie.ca/positive-side/from-entry-bans-to-open-doors>
20. Réseau juridique VIH. (2025). *Criminalisation du VIH*.
<https://www.hivlegalnetwork.ca/site/our-work/criminalization/?lang=fr>
21. Directeur des poursuites criminelles et pénales. (2020, 16 octobre). *Poursuites criminelles en matière d'exposition au VIH et de non-divulgaration de la séropositivité*. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/dpcp/PDF/instructions/Poursuites_criminelles_VIH_Seropositivite_16oct20_20_DPCP.pdf
22. Barré-Sinoussi, F., Abdool Karim, S. S., Albert, J., Bekker, L.-G., Beyrer, C., Cahn, P., Calmy, A., Grinsztejn, B., Grulich, A., Kamarulzaman, A., Kumarasamy, N., Loutfy, M. R., El Filali, K. M., Mboup, S., Montaner, J. S. G., Munderi, P., Pokrovsky, V., Vandamme, A.-M., Young, B., & Godfrey-Faussett, P. (2018). *Expert consensus statement on the science of HIV in the context of criminal law*. *Journal of the International AIDS Society*, 21(7), e25161.
<https://doi.org/10.1002/jia2.25161>